

# LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 1139

VOLUME XXII — No 18

1

FEVRIER 1939

## Pie XI est mort

Pie XI est mort. L'univers entier s'incline devant son tombeau. Toutes les nations louent son oeuvre immense pour apporter la paix à l'humanité. Le règne de Pie XI fut marqué par de très grandes persécutions religieuses, par de très grandes douleurs pour l'Eglise.

Parmi ces grandes douleurs, l'apostasie des masses ouvrières fut, certes, l'une des plus cruelles à l'auguste saint vieillard. Personne autre n'a condamné en termes plus énergiques et plus autorisés le régime économique contemporain qui fut cause de ce malheur. De toutes les classes sociales, ce fut, de juste, envers la multitude des humbles travailleurs que sa sollicitude s'est le plus amoureusement exercée.

Si le saint Pontife Pie XI fut le Pape de toutes les nobles et saintes causes de l'Eglise, s'il fut le Pape de tout le monde, il fut singulièrement aussi, après Léon XIII, un second Pape des Ouvriers. Car son encyclique *Quadragesimo anno* est une autre charte du travail à l'égard de *Rerum novarum*.

*Quadragesimo anno* est une charte du travail particulièrement lumineuse sur la façon de restaurer l'ordre social par le corporatisme professionnel. Depuis lors, le syndicalisme chrétien dans le monde, tant patronal qu'ouvrier, a une consigne évidente à suivre: collaborer plus activement que quiconque à l'éclosion du nouveau régime sur tous les coins de la terre où le syndicalisme chrétien peut faire rayonner son influence.

Tant que Dieu nous prêtera vie nous nous souviendrons de ce magnifique après-midi du 15 mai 1931, où nous fûmes témoin, avec quarante mille autres pèlerins massés dans la cour Saint-Damase du Vatican, de la sublime cérémonie au cours de laquelle Sa Sainteté Pie XI, de sa voix suavement grave, offrait au monde entier son encyclique *Quadragesimo anno*! Manifestation qui fut l'une des plus émouvantes de toutes celles qui se déroulèrent, une semaine durant, en commémoration de l'"immortelle" encyclique *Rerum novarum*.

La renommée de Pie XI grandira à l'égale de celle de l'illustre Léon XIII. Tous les travailleurs de la terre béniront leur commune mémoire. Le syndicalisme catholique de par le monde, fort des saints encouragements de Pie XI, lui en témoignera une constante reconnaissance par un redoublement de ferveur apostolique au sein des classes laborieuses.

Alfred CHARPENTIER,  
Président C.T.C.C.

15 février 1939.

## Chronique syndicale

Le Syndicat des Employés de la Cité de Montréal

Les dernières semaines ont été remplies d'événements importants pour notre syndicat. Les élections municipales, qui avaient lieu dans le mois de décembre, nous ont valu un nouveau maire, un nouveau Comité exécutif, avec lesquels nous avons déjà commencé à discuter concernant les revendications des employés de tous les départements.

A leur tour, les élections des officiers de notre syndicat devaient avoir lieu. Quelques anciens officiers ont été promus à de nouvelles charges, d'autres ont été remplacés par des figures nouvelles. Je vous les présente aussitôt: ce sont MM. Adélar Courcelles, président; Victor Gaudette, 1er vice-président; Wilfrid Gravel, 2ème vice-président; J.-E. Dansereau, secrétaire-archiviste; Antonio Cardinal, secrétaire-correspondant; J.-M. Périard, secrétaire-trésorier; Frédéric Lacombe, secrétaire-financier; A. Bonenfant, 1ère sentinelle; J. Versailles, 2ème sentinelle; Eloi Paquette, Cléophas Presseault, J. Raymond, J. Frison, directeurs.

L'initiation de ces officiers, fixée officiellement à la semaine suivant les élections, nous donnait l'occasion de rencontrer plusieurs personnages distingués de l'hôtel de ville, entre autres Son Honneur le maire Camillien Houde, MM. les commissaires Hormisdas Déglise et Janvier Coupa, qui avaient répondu à l'invitation du président du Conseil central, M. Philippe Girard, en venant saluer les employés de la cité. Inutile de dire combien la présence de ces hommes publics fut appréciée par les employés de la cité. Leurs discours furent écoutés avec un grand intérêt. Quelques auditeurs y allèrent même de leurs suggestions à l'adresse de Son Honneur le maire, en lui signalant de vive voix les malaises, les difficultés qui existent présentement dans plusieurs départements des travaux publics de la cité.

Mais Son Honneur, cela se comprend, n'ayant pas le temps et surtout ne pouvant entendre le même soir toutes les plaintes de chacun des employés de la cité, leur conseilla de confier toutes leurs revendications, tous leurs griefs au comité exécutif du syndicat, qui, lui, les transmettra directement aux autorités compétentes de l'hôtel de ville.

Nous remercions et nous félicitons Son Honneur le maire Camillien Houde d'avoir, par cette manière de faire, reconnu officiellement le Syndicat des employés de la cité, comme seul porte-parole de toutes nos requêtes auprès de l'hôtel de ville. Nous sommes donc en droit d'attendre pour tous les départements de meilleures conditions de travail. Déjà, à l'heure où le budget de la ville est à l'étude, les officiers de notre syndicat ont présenté le 10 février leurs revendications, dont les principales sont la permanence de l'emploi pour tous les employés de la cité et le rajus-

Suite à la page 7

## L'AGORA DU DIMANCHE

### Quelles sont les tendances du mouvement ouvrier dans la province de Québec

"Désormais, en notre pays, le syndicalisme international neutre de même que le syndicalisme national neutre seront également divisés en deux tronçons rivaux

Le syndicalisme catholique national — L'assurance-chômage tripartite

#### CONFERENCE DE M. ALFRED CHARPENTIER

Voici le texte du débat du dimanche 12 février à l'Agora du dimanche réuni au Cercle Universitaire et irradié par Radio-Canada. M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, a donné la conférence, qui avait pour sujet: *Quelles sont les tendances du mouvement ouvrier dans la province de Québec?*

**M. Charpentier:**

Le mouvement ouvrier dans la province de Québec se divise en trois catégories:

1o L'internationale syndicale, qui est américaine et neutre, représentée par le Congrès des métiers et du travail, prolongement au Canada, de la Fédération américaine du travail;

2o La nationale syndicale, neutre aussi, représentée par le Congrès pan-canadien du travail et la Fédération canadienne du travail;

3o La nationale syndicale catholique, qui est la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

**Mme Casgrain:**

"Ne croyez-vous pas, M. Charpentier, que toutes ces divisions dont vous nous parlez, dans le mouvement ouvrier, sont susceptibles d'affaiblir leur influence?"

**M. Charpentier:**

Ce que vous dites est vrai, Madame Casgrain, mais à qui la faute? Aux pionniers du travail organisé au Canada qui ont laissé se constituer en notre pays un syndicalisme qui n'est que le prolongement du syndicalisme américain. Personne ne doit s'étonner que, contre cet état de dépendance américaine, se soit produite une réaction nationale dans d'autres milieux ouvriers plus éveillés au sens de leurs responsabilités patriotiques.

Vous admettez, d'ailleurs, avec moi, Mme Casgrain, qu'il ne faut pas mesurer la valeur du syndicalisme ouvrier strictement au point de vue économique mais aussi comme force sociale. Or comme force sociale il m'est avis que le syndicalisme national, neutre comme catholique, exerce une influence beaucoup plus saine sur l'esprit du peuple canadien pour promouvoir l'unité canadienne que ne saurait le faire le syndicalisme international bien qu'encore numériquement plus fort.

**M. Gouin:**

"Pourriez-vous nous dire, M. Charpentier, quels sont les effectifs de ces diverses organisations centrales dans le pays et dans notre province?"

**M. Charpentier:**

Voici, M. Gouin. A la fin de 1937, sur un total de 384,619 syn-

diqués au Canada, les syndicats internationaux comptent 217,465 membres, dont 30,000 appartenant au C.I.O., la balance, l'immense majorité, étant affiliée à la Fédération Américaine du Travail;

Les syndicats nationaux neutres ont un effectif de 98,633 membres répartis inégalement entre le Congrès Pan-Canadien du Travail, la Fédération Canadienne du Travail et un certain nombre de syndicats indépendants;

Enfin les Syndicats catholiques nationaux comptent 47,000 membres affiliés à la C.T.C.C.

Dans notre province le nombre total des syndiqués est d'environ 132,000. Sur ce nombre il y a approximativement 60,000 internationaux (dont peut-être 10,000 affiliés au C.I.O.); 46,000 syndiqués nationaux catholiques, 20,000 nationaux neutres et environ 5,000 groupés dans des syndicats jaunes formés par les patrons. Tactique nouvelle funeste au syndicalisme libre que quelques grosses firmes industrielles emploient depuis deux ans.

Dans le domaine de l'organisation professionnelle, les trois branches syndicales susmentionnées de notre mouvement ouvrier provincial s'orientent chacune vers le syndicalisme industriel, c'est-à-dire qu'elles s'écartent graduellement du syndicalisme de métier. C'est là une nouvelle méthode exigée par la grande concentration industrielle et la mécanisation outrancière de l'industrie.

**M. Gouin:**

M. Charpentier, vous venez de mentionner le développement du syndicalisme industriel. Cela signifie, n'est-ce pas, que, dans la grande industrie, vous cherchez à constituer un syndicat englobant tous les ouvriers employés dans cette industrie.

**M. Charpentier:**

Précisément, M. Gouin, "syndicalisme industriel" veut dire: groupement des ouvriers par industrie. Comme exemple typique je citerai notre Fédération du Textile. Celle-ci groupe des syndicats locaux qui comprennent les ouvriers de toutes catégories dans toutes les filatures des diverses branches du textile: coton, soie, laine, tricot, pluche, teinture, etc.

**Mme Casgrain:**

Pardon, M. Charpentier, avant d'aller plus loin, vous me permettez de vous poser une question: Je sais que dans notre province il y a des milliers et des milliers de femmes qui travaillent dans l'industrie, et je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de syndicats féminins pour protéger les intérêts de l'ouvrière, ses conditions de travail, et son salaire.

"Si je ne me trompe, l'enquête faite dans l'industrie du textile, récemment, mentionnait que le faible salaire payé aux femmes dans la province de Québec contribue puissamment à faire baisser le niveau des salaires des ouvriers dans la province.

"Ne croyez-vous pas, M. Charpentier, que si le travail féminin était effectivement organisé, cet état de choses pourrait tout de même être amélioré?"

**M. Charpentier:**

Il est incontestable, Mme Casgrain, que le travail féminin est odieusement exploité dans la plupart des industries de notre province et qu'il est cause de l'abaissement des salaires des ouvriers dans les mêmes industries.

Evidemment, de l'organisation et des contrats collectifs pourront seuls améliorer réellement leur sort et celui des hommes. Il faut dire que les syndicats catholiques nationaux ont tout de même commencé, depuis 4 ou 5 ans, à organiser les ouvrières de l'industrie. Notre effort est actuellement limité à 5 ou 6 lignes du vêtement. N'allez pas croire que c'est un travail facile avec les méthodes honnêtes que nous devons, nous, employer. Certaines organisations rivales, usant de violence et d'intimidation, réussissent mieux que nous. Sur ce terrain la C.T.C.C., laissée à elle seule, est impuissante devant la tâche qui se dresse devant elle.

#### L'esprit de nos grandes branches syndicales

Maintenant quel esprit anime chacune de nos grandes branches syndicales?"

La vieille branche internationale persiste à croire que le syndicalisme en Amérique doit être continental. Syndicalisme où domine encore l'esprit marxiste de l'organisation et de la lutte des classes indépendamment des barrières nationales. Syndicalis-

(Suite à la page 2)



5821, St-Hubert, Montréal

CAtwmet 0301

SERVICE D'AMBULANCE

## Prêts aux particuliers

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

### BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$146,000,000

537 bureaux au Canada

66 succursales à Montréal

PLateau 5151

## ACHETER CHEZ DUPUIS C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

### Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

## Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

CHerrier 1300

## I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS  
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

## L'Agora du dimanche

(Suite de la 1ère page)

me à concept exclusivement économique. Sa longue emprise sur les nôtres tient à des causes historiques bien connues. Elle se desserre lentement depuis une vingtaine d'années.

La branche syndicale nationale neutre est imbuë du même esprit de classe à un bien moindre degré, parce qu'il est tempéré par le sens qu'il a de sa responsabilité nationale. Aussi sa conception économique est, dans l'ensemble, moins exclusivement matérialiste parce que le syndicalisme national neutre a plus le sens de la collaboration.

De plus ces deux mêmes branches, l'internationale et la nationale, se disent neutres en politique et en religion.

En politique la neutralité de l'internationale est admise de façon générale; une aile récente, toutefois, le C.I.O., a déclaré au contraire vouloir participer aux luttes politiques en Amérique. Ses filiales en Canada et dans le Québec suivront-elles la même consigne? La candidature de M. R. Trépanier, dans St-Louis, semble l'indiquer. Par ailleurs, les syndiqués internationaux ont toujours été exhortés à s'efforcer de se constituer en parti politique ouvrier en dehors de leurs syndicats.

C'est ce même esprit qui anime, dans l'ensemble, le syndicalisme neutre quant à l'action politique de ses membres.

M. Gouin:

"Pendant que l'on est encore sur le terrain politique, j'aurais à vous poser une question: "Sur quels faits vous appuyez-vous pour conclure, de la candidature d'un chef ouvrier dans Saint-Louis, que le C.I.O. prendrait part, désormais, aux luttes politiques dans Québec?"

M. Charpentier:

Je n'ai pas affirmé que M. Raoul Trépanier était le candidat du C.I.O. Je crois qu'il était plutôt le candidat de la Ligue d'action démocratique formée par les unions internationales depuis un an. Ce qui m'incline à croire que les unions internationales affiliées au C.I.O. — il y en a six — prendraient désormais part aux luttes politiques dans notre province, c'est le fait qu'à sa première convention de novembre dernier, à Washington, le C.I.O. a refusé de se déclarer neutre en fait de partisanerie politique.

Au point de vue neutralité religieuse, l'internationale syndicale croit encore dur comme fer, officiellement, que la religion n'a rien à faire dans les questions économiques, de même le syndicalisme national.

Mais le syndicalisme national neutre sympathise ouvertement avec notre syndicalisme catholique. Ses chefs sollicitent une alliance permanente avec lui, bon nombre songent même à adhérer à une formule de syndicalisme chrétien.

### Les syndicats neutres

M. Gouin:

"M. Charpentier, quels sont les principaux syndicats nationaux neutres auxquels vous venez de faire allusion?"

M. Charpentier:

Je fais allusion, ici M. Gouin, au Congrès Pancanadien du Travail et principalement à la Fédération Canadienne du Travail.

Dans l'ordre économique, la tendance générale du syndicalisme neutre, dans le Québec, tant international que national, est de réclamer exclusivement des conditions de travail toujours meilleures, notamment: heures de travail plus courtes, augmentation continue des salaires et législation protectrice diverse. Opportunisme et voie du moindre effort sont leur seule boussole en ce domaine. Il réclame une démocratie industrielle sans trop savoir ce qu'elle sera. Pour la réaliser, jamais le syndicalisme neutre, surtout l'international, n'avait voulu compter, jusqu'à la crise actuelle, sur l'intervention de l'Etat. Ainsi, tout le monde sait que nos internatio-

naux québécois s'opposèrent à la loi des conventions collectives du travail. Ils s'y accommodent: bon nombre en sont même contents aujourd'hui.

Dans l'ordre social, les syndicalistes neutres du Québec sont sans boussole. Les internationaux, surtout, sont tiraillés en tous sens. Canadiens français catholiques pour l'immense majorité, tous sont comme égarés depuis le début de la crise mondiale, qui a coïncidé avec le prestige naissant du syndicalisme catholique en notre province. S'ils sont travaillés par toutes sortes d'idées subversives à leur patrie, à l'ordre social et à leur foi parce que syndiqués internationaux et neutres, ils sont également influencés par la doctrine sociale du syndicalisme catholique parce qu'ils sont aussi des catholiques.

C'est ainsi qu'à la suite de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada ils réclament, eux aussi, pour la plupart, l'extension progressive et rationnelle des conventions de travail l'élaboration d'un Code du Travail et l'institution d'une magistrature du travail. Bien qu'opposés, en principe, au corporatisme, ils évoluent de ce côté malgré eux, entraînés dans le sillon de la législation corporative réclamée par le syndicalisme catholique.

Outre cette tendance naturellement inavouée de nos internationaux, ils en ont d'autres également inavouées vers le laïcisme, le rationalisme et le socialisme. C'est sous ces diverses formes que se déteint sur eux le communisme ou le cécéeffisme dont ils sont gangrenés.

M. Gouin:

Est-ce du communisme ou du cécéeffisme que vous prétendez que l'Internationale est gangrenée? Malgré ma complète adhésion au syndicalisme national catholique, j'estime, quant à moi, M. Charpentier, que la majorité des membres de nos syndicats internationaux dans Québec sont de bons citoyens, respectueux de l'ordre établi et qui n'ont consciemment rien de commun avec les communistes. Que ces derniers soient actifs dans le syndicalisme international, je n'en doute pas. Ils pénètrent, du reste, partout. Mais de la présence d'un certain nombre de communistes, il ne faut pas conclure que l'organisation internationale est elle-même, dans son ensemble, aux mains du communisme.

M. Charpentier:

Non. Je n'ai pas voulu dire cela, M. Gouin. Je sais que la majorité des membres des syndicats internationaux, dans le Québec, n'ont rien de commun avec les communistes en ce qui est de rêver une dictature prolétarienne à base d'irréligion. Mais, ils ont, toutefois, quelque chose de commun avec eux par le matérialisme de leurs conceptions économiques. La preuve, c'est qu'un grand nombre de nos syndiqués internationaux, soi-disant bons catholiques, persistent encore à croire que leurs conditions de travail sont des "intérêts purement matériels" dans la discussion desquels la religion n'a rien à voir. Et quand je dis qu'ils sont gangrenés par les communistes, j'entends dire qu'ils se font facilement rouler par l'habile propagande camouflée des communistes qui les coudoient dans leurs propres rangs et cela est dû à la neutralité religieuse officielle de leurs unions de même qu'au matérialisme inconscient de leur esprit.

Ainsi, comment expliquer leur mutisme sur une récente résolution du Congrès des Métiers et du Travail protestant contre la dictature des pays totalitaires (visant l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne) sans rien dire contre la dictature bolchevique de Moscou? Comment expliquer l'absence de nos internationaux catholiques de participer à un ralliement anticommuniste, l'hiver dernier, à l'Auditorium du Plateau, auquel ralliement ils avaient été invités avec les syndicats catholiques? Pourquoi en-

core sont-ils anticorporatistes, alors que l'Eglise pousse si fortement la réalisation du corporatisme social? Pourquoi plusieurs de leurs chefs comptent-ils parmi les principaux appuis de la Ligue des Droits de l'Homme, une des nombreuses organisations-paravents de la propagande communiste? Ces faits et plusieurs autres que je passe sous silence, démontrent que par souci de conserver l'unité au sein de leur mouvement, nos internationaux catholiques sont forcés de se taire parce que impuissants à affirmer leurs convictions catholiques en maintes questions d'importance capitale où leur foi est en jeu.

Enfin dans l'ordre des relations fédérale-provinciales le syndicalisme neutre, international et national, est centralisateur; il favorise une législation sociale fédéraliste ou nationale en matière d'assurances sociales, de salaires minimums et de durée maximum de travail. En conséquence ils demandent la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Présentement une crise de structure ébranle terriblement le mouvement syndical international en notre pays; c'est la lutte entre le syndicalisme de métier et le syndicalisme industriel, ce dernier représenté par le Committee of Industrial Organization, mieux connu sous l'abréviation C.I.O. Or comme le C.I.O. est devenu, depuis trois mois, une organisation permanente rivale de la Fédération Américaine du Travail, il s'en est suivi que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, par son exécutif, a dû consentir, récemment, à exclure les organisations affiliées au C.I.O. Au delà de trente mille membres seront ainsi enlevés à ses effectifs.

D'aucun auraient cru que le Congrès des Métiers et du Travail eût profité de ces circonstances pour tenter de s'émanciper entièrement et de la Fédération Américaine du Travail et du C.I.O. pour au moins conserver l'unité en son sein au Canada.

Désormais, en notre pays, le syndicalisme international neutre de même que le syndicalisme national neutre seront également divisés en deux tronçons rivaux.

### Le syndicalisme catholique national

Il convient à présent d'esquisser ce qu'est et ce que recherche le syndicalisme catholique national.

Si son but premier est d'améliorer le sort du travailleur ce n'est pas, comme pour le syndicalisme neutre, sans se préoccuper du bien commun. Ce n'est pas pour rien qu'il s'appuie sur les principes de justice, de charité et de collaboration chrétienne. N'étant pas des congrégations religieuses, les syndicats catholiques ont aussi le droit de protester énergiquement quand leurs légitimes droits sont sapés. S'inspirant des Encycliques ils font oeuvre de rénovation sociale et chrétienne; ils sont les premiers, en notre province, à avoir donné à notre législation le vrai coup de barre vers le corporatisme qui fut l'obtention de la Loi des Conventions collectives.

M. Panet-Raymond:

M. Charpentier, à maintes reprises vous avez parlé ce soir de corporatisme. Me permettriez-vous de vous demander de bien vouloir définir brièvement ce que vous entendez par corporatisme?

M. Charpentier:

Me Panet-Raymond, corporatisme veut dire: unité de la profession, union entre patrons et ouvriers en vue du bien commun de cette profession. De ce corporatisme professionnel l'on compte déjà maints exemples en notre province. Ce sont les 75 Comités conjoints qui surveillent l'application d'autant de conventions collectives de travail, soit locales, soit régionales ou provinciales, et ce dans une cinquantaine d'industries ou occupations diverses.

Travaillant donc consciencieusement vers le corporatisme, nos syndicats catholiques acceptent

(suite à la page 3.)

## "Les chefs dans la masse"

A l'heure où on remarque facilement un réveil de la masse, surtout parmi les jeunes, il est très reposant et très consolant de constater qu'il y a aussi des chefs pour l'encadrer.

Il eût été dangereux, si cette masse déchaînée, entraînée dans une vague de mécontentement toujours grandissante, cette masse voulant à tout prix le respect des droits, il eût été dangereux, si, à ce moment psychologique, personne ne se fût trouvé là pour la diriger dans le chemin de la modération et y faire régner l'ordre.

La classe ouvrière, cette classe délaissée, cette classe abandonnée, cette classe où se trouvent les rebuts de la société, disait-on, cette classe a fourni des chefs à la société, des chefs qui demain prendront la défense de leurs concitoyens et sauront prendre les mesures nécessaires pour les bien diriger.

La J.O.C. a fait sa part, la J.O.C. a bâti des chefs dans la masse pour pénétrer cette même masse et la transformer du tout au tout.

La J.O.C. a bâti plus d'un millier de militants et militantes qui travaillent les individus, qui à leur tour travaillent la masse, l'amenant à penser comme eux, à agir comme eux... voilà du travail pratique.

Oui, nous avons des chefs qui n'ont pas peur de se donner pour être du bonheur autour d'eux! Des chefs qui n'ont pas peur de demander un sacrifice quelconque pour le relèvement de notre classe sociale, parce qu'ils auront d'abord été les premiers à s'appliquer les maximes demandées aux autres!

Voilà, à mon avis, ce qu'on peut appeler du travail pratique.

Pratique, parce qu'indispensable, pratique, parce qu'urgent; ce n'est pas un travail qui rapporte toujours un résultat immédiat, mais qui, à ceux qui savent attendre, apporte des résultats solides.

La J.O.C. aura donc réussi ce qui, hier encore, paraissait impossible: trouver des chefs pour encadrer et diriger la masse.

Longtemps on avait cru qu'il fallait chercher ailleurs, mais aujourd'hui nous sommes assurés de n'en pas manquer. Les jeunes ouvriers et les jeunes ouvrières connaissent maintenant leurs ressources, ils savent ce dont ils sont capables et ils ont le cœur de le faire.

La J.O.C. est vraiment une école de formation, une école de chefs, et tant que la J.O.C. sera là, nous pouvons reposer tranquilles...: la MASSE sera toujours dirigée par des CHEFS!!!

Emile RICHARD,  
Propagandiste général de la J.O.C.

## L'Agora du dimanche

(Suite)

circstances n'ont guère permis aux syndicats catholiques de se développer en dehors de Québec. De fait, quels sont vos effectifs en dehors de notre province?

### M. Charpentier:

M. Gouin, en dehors du Québec, nous comptons à Ottawa 3 ou 4 syndicats, 1 cercle d'études et un secrétariat permanent dirigé par notre organisation de Hull. De ce fait, nos effectifs en Ontario sont de près de mille membres. Et depuis trois ans, nous envoyons une délégation annuelle auprès du ministre du Travail d'Ontario chargée de lui soumettre des amendements à la législation ouvrière ontarienne.

Recherchant, depuis sa fondation, l'organisation de tous les travailleurs catholiques du Canada, la C.T.C.C. n'a pas pris naissance dans un esprit exclusivement provincialiste. Aussi, d'expérience, elle sait la nécessité de relations fédérales-provinciales plus étroites pour fins de législation sociale. Ainsi elle demande l'uniformisation des lois ouvrières ayant une portée internationale, comme par exemple l'assurance-chômage et maladie-invalidité sur le plan national.

### M. Bovey:

M. Charpentier, vous vous trouvez, pour moi, dans une situation difficile. En premier lieu je ne peux admettre que le

(Suite à la page 6)

## Le Syndicat des surintendants et des contremaîtres

L'Association des surintendants-contremaîtres dans la construction est aujourd'hui une organisation en évidence et sa popularité grandit chaque jour par l'entrée de nouvelles recrues avantageusement connues.

Après la semaine syndicale patronale, il est bon de noter que les contremaîtres ont devancé leurs patrons dans l'organisation syndicale catholique et nationale et, cela en hommes convaincus, d'apporter leur part active à la restauration sociale. La part efficace qu'ils donnent au syndicalisme catholique prouve sans aucun doute que tous se sont tracé un idéal commun qu'ils poursuivent avec confiance. Ils comprennent qu'en suivant les directives de Léon XIII, ils ne peuvent faire fausse route.

Le dévouement et le courage de leur organisateur et président, M. Hermas Gagnon, n'est pas sans contribuer à assurer le progrès de ce beau syndicat.

A leur assemblée du 24 janvier dernier, une conférence donnée par M. J.-C. Brosseau, surintendant des travaux de la cité de Verdun, sur la naissance d'une corporation et l'enseignement technique fut très appréciée par la nombreuse assistance. Il fut aussi résolu à la même assemblée qu'une demande soit envoyée à M. le Dr Bois de bien vouloir accepter de nous donner à chaque assemblée des cours de psychologie. Ces cours peuvent être pour chacun de nos membres des leçons fort appréciables pour les diriger, les guider comme intermédiaires des entrepreneurs auprès des propriétaires comme aussi auprès des ouvriers qu'ils dirigent sur les chantiers de la construction.

Un appel sera aussi fait aux manufacturiers de venir faire connaître tout nouveau matériel de construction par des démonstrations qui recommanderont l'utilité pratique.

Les quelques entrepreneurs qui ont déjà douté de la compétence des membres de notre organisation se rendront compte, par les études poursuivies par tous nos contremaîtres, que ces derniers ne veulent pas être inférieurs à leur tâche et qu'ils tiennent absolument à ce que les entrepreneurs leur fassent confiance pour l'avenir.

UN CONTREMAITRE

## L'Agora du dimanche

(Suite de la page 2)

la responsabilité légale, s'interdisent toute action politique partisane. Ils favorisent en leur sein le développement des Caisses populaires, la formation de coopératives d'achat et de consommation. Ils souhaitent qu'un jour des rapports mutuellement avantageux s'établissent entre leurs coopératives et celles des agriculteurs.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada souhaiterait même qu'un contact étroit, fraternel et permanent se produise entre elle et l'U.C.C. Maintes questions mériteraient d'être étudiées en commun pour trouver des solutions avantageuses et équitables envers les ouvriers des champs et ceux des villes.

### M. Bois:

M. Charpentier, voulez-vous donner quelques précisions?

### M. Charpentier:

Ne vous semble-t-il pas d'abord, M. Bois, qu'une étude en commun entre l'U.C.C. et la C.T.C.C. amènerait plus efficacement ouvriers et cultivateurs à comprendre comme ils doivent que l'amélioration autant que la stabilisation de leurs conditions économiques dépendent largement de l'équilibre même à établir entre l'industrie et l'agriculture? Ne croyez-vous pas que des contacts fraternels bénéficieraient au développement des coopératives agricoles et ouvrières et à la collaboration à établir entre elles? Des problèmes comme les assurances sociales, les allocations familiales ne mériteraient-ils pas, aussi d'être étudiés en commun? Cela me paraît d'autant plus important depuis qu'il s'agit de développer surtout, chez nous, l'agriculture familiale. Par là le cultivateur, pour un nombre relativement croissant, s'identifiera avec le travailleur et son revenu fixe.

Les Syndicats Catholiques sont aussi des syndicats Nationaux, c'est-à-dire qu'ils revendiquent le droit à l'autonomie nationale et qu'ils cultivent parmi les ouvriers l'esprit national dans le sens le plus large du mot. Ce ne sont pas des syndicats de Canadiens français. Ils sont ouverts aux catholiques de toutes races. Aussi leur organisation centrale s'appelle-t-elle "La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada".

### M. Gouin:

M. Charpentier, jusqu'ici les



## Service en Relations Industrielles

Depuis trente-neuf ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constituant de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application de salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat et l'Assistance-chômage.**

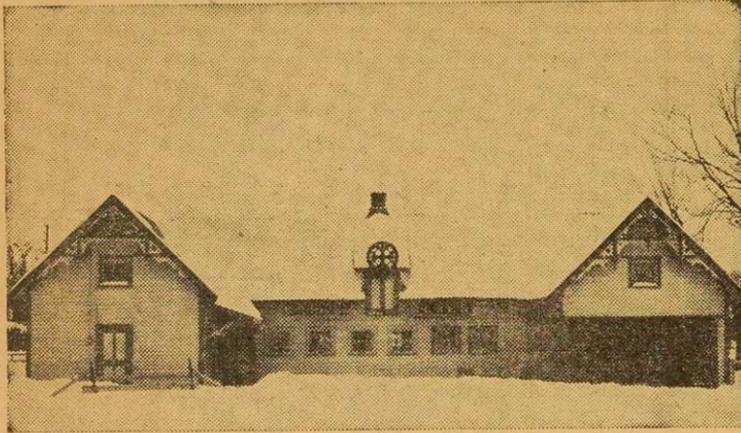
De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

### LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN McL. ROGERS  
Ministre

W. M. DICKSON  
Sous-ministre

# ECHOS DE ST-JEROME



Le local des scouts de la "lère Saint-Jérôme". Les scouts sont chez eux, là, grâce à la générosité de leur bien-aimé pasteur, M. le curé Emile Dubois.

Partie de cartes

Mercredi, le 22 mars dans la salle paroissiale, à 8 h. 30, il y aura grande partie de cartes au profit des oeuvres sociales de St-Jérôme. Il y aura plusieurs attractions et deux magnifiques prix de présence seront donnés. Le prix d'admission est de 25 sous. On pourra se procurer des billets à la pharmacie Landry, au presbytère et au Secrétariat des syndicats, Tel. 582.

Journée syndicale à St-Jérôme, dimanche, le 2 avril

Une belle journée syndicale sera organisée pour le dimanche des Rameaux. Il y aura une messe spéciale ainsi qu'un sermon de circonstance. Dans l'après-midi, dans la salle paroissiale à 2 heures et demie, une conférence sera donnée par deux orateurs bien connus et diplômés en sciences sociales. Le soir à 8 heures, une autre conférence sera aussi donnée par le R. P. Papin Archambault, S.J., et M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C. Tout le public est invité à participer activement à cette journée syndicale.

## Ce que veulent nos ouvriers

Par M. l'abbé Emile Dubois, curé de Saint-Jérôme

### III Un juste salaire

Ce que veulent les ouvriers de Saint-Jérôme, c'est un juste salaire. J'aborde ici une question excessivement complexe et délicate. Je l'étudierai à la lumière des immortels principes posés par Léon XIII.

"Nous passons à présent à un autre point de la question, d'une importance grande et qui, pour éviter tout extrême, demande à être défini avec justesse. Nous voulons parler de la fixation du salaire. Le salaire, ainsi raisonne-t-on, une fois librement consenti de part et d'autre, le patron en le payant a rempli tous ses engagements et n'est plus tenu à rien. Alors seulement la justice se trouverait lésée si, lui, refusait de tout solder ou l'ouvrier d'achever tout son travail et de satisfaire à ses engagements; auxquels cas, à l'exclusion de tout autre, le pouvoir public aurait à intervenir pour protéger le droit de chacun. Pareil raisonnement ne trouvera pas de juge équitable qui consente à y adhérer sans réserve, car il n'embrasse pas tous les côtés de la question et il en omet un fort sérieux.

re comme une double empreinte; il est *personnel*, parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité; il est *nécessaire*, parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour conserver son existence, et qu'il doit la conserver pour obéir aux ordres irréfragables de la nature. Or, si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est personnel, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire. La même volonté qui donne le travail peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune. Mais il en va tout autrement si, au caractère de personnalité, on joint celui de nécessité, dont la pensée peut bien faire abstraction, mais qui n'en est pas séparable en réalité. Et, en effet, conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance et que le pauvre ne peut se procurer que moyennant le salaire de son travail.

"Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis pour les divers besoins de la vie, mais surtout pour l'entretien de la vie elle-même. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. C'est pourquoi le travail a reçu de la nature

"Que le patron et l'ouvrier fassent, donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire; au-dessus de leur libre volonté il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête."

Industrie du bois

Un syndicat dans l'industrie du bois manufacturé, a été fondé à St-Jérôme tout récemment. La requête d'incorporation de ce syndicat, en vertu de la loi des syndicats professionnels est présentement entre les mains du ministre du Travail; ce syndicat comprend les ouvriers des quatre principales industries du bois à St-Jérôme telles que la Eagle Lumber, Armand Filion, la manufacture de formes G. M. Strong et Chevrier.

Voilà une page magistrale qui ne pouvait ni s'omettre, ni se tronquer. Elle produisit, autrefois, dans le camp des capitalistes, l'émoi que causerent les trois mots fatidiques inscrits par une main mystérieuse dans la salle du festin de Balthazar. Elle nous apprend que le juste salaire doit se fixer d'après des données multiples qu'il nous faut étudier successivement.

Autres syndicats

Nous avisons les employés des industries de la Dominion et de la Rolland que les assemblées régulières annoncées pour le mercredi de chaque semaine, seront tenues le samedi après-midi à 2 h. 30 durant la saison du hockey.

A considérer le travail comme une simple marchandise, la question du juste salaire est vite réglée. Tel ouvrier a de bons bras, une force physique suffisante, son rendement est normal. Il produit par jour la valeur de deux dollars, déduction faite du coût de la matière première, de la dépréciation de la machine-

(suite à la page 5)



M. l'abbé Paul LABELLE, vicaire, aumônier des Scouts Catholiques et des mouvements spécialisés (J.O.C. et J.O.C.F.)

LES SCOUTS CATHOLIQUES

Le scoutisme est chose connue... même à Saint-Jérôme, où il est implanté depuis trois ans. Qui n'a pas vu, sur la rue ou dans les manifestations paroissiales, ces jeunes qui s'en vont jambes nues, portant le grand chapeau de feutre kaki, et le foulard vert-jaune, et des insignes, et des galons, etc., etc., et puis, avec cela, qui respirent un air de franche gaieté. Le scout, en effet, sourit et chante... même dans ses difficultés!

Mais le scout fait plus encore: par une loi qui le pousse à servir le prochain, il se prépare à devenir *quelqu'un*, une *valeur*, un "gars serviable", un défenseur de la religion!



Comme ils le chantent souvent, "assis en rond sur nos talons, nous redisons nos p'tit's chansons, tout l'mond' trouv' ça très bon au fond!" (La photo nous montre un feu-de-camp... sans feu... mais tout de même intéressant).

A la Regent Knitting

Le Syndicat des employés du tricot Inc., en dépit d'une lutte très surnoise de la part de leurs employeurs ont réussi à traverser une dure période d'organisation avec un réel succès. Malgré les tentatives d'intimidation indirecte nos syndicats ont quand même persévéré dans leur lutte pour l'amélioration de leur sort. Ils sont bien décidés à souffrir encore quelques mois de disgrâce, après avoir enduré depuis cinq ans toutes sortes de misères et de privations. L'exécutif des employés de la Regent Knitting est composé d'employés sérieux, pondérés et très dignes de la confiance de tous leurs membres; dans notre prochaine édition nous en publierons les noms ainsi que leur photographie.

re accepter par les patrons une convention collective de travail dont l'avis de requête d'extension juridique a été publié dans la Gazette officielle de Québec, le 6 février dernier. M. A. Larivée en est le président, M. D. Lapierre de St-Antoine, vice-président et M. P. Phaneuf, secrétaire.

Syndicat des barbiers Inc.

Le décret relatif au métier de barbiers et coiffeurs pour le district de St-Jérôme a été publié dans la Gazette officielle du 15 octobre 1938, pour demeurer en vigueur une période de cinq ans. M. Adélar Bélair, le président a fait parvenir au ministère quelques amendements à la convention, suggérés par un bon nombre de barbiers qui jusqu'à date n'étaient pas compris dans la juridiction territoriale mais qui seront assujettis à la convention sitôt que l'arrêté ministériel approuvant cette requête aura été décrété.

Syndicat de la Construction Inc.

Ce syndicat est aussi en bonne voie de progrès; il a réussi à fai-

Tél. 25  
**JEAN-PAUL LEONARD**  
NOTAIRE  
320, rue St-Georges St-Jérôme

Tél. 54 Case postale 397  
ARTICLES DE SPORT  
**ALFRED LANGLOIS**  
FERRONNERIE, PLOMBERIE, PEINTURE MARTIN-SENOUR  
100% PURE.  
473, rue Labelle, St-Jérôme

Tél. 350 310, rue St-Georges  
**Dr C. NANTEL**  
DENTISTE  
Spécialité: EXTRACTION SANS DOULEUR.

Tél. 768 456, rue Fournier, St-Jérôme  
**L. PICHE EXPRESS**  
ST-JEROME-MONTREAL  
PL. 5071 Montreal Central Auto Fret

Tél. 220 104, rue St-Georges  
**Marché ST-JEAN-BAPTISTE**  
VIANDES DE CHOIX — FRUITS ET LEGUMES

Tél. 10  
**Armand Piché**  
Electricien-licencié  
Tout ouvrage en électricité garanti.  
404 St-Georges St-Jérôme

**Ce que veulent nos ouvriers**

Suite de la page 4

rie et des autres frais d'administration. Son salaire sera de deux dollars par jour. L'ouvrier ne peut réclamer davantage; le patron n'est pas tenu de lui donner plus. Je prétends bien, selon la doctrine sociale catholique, que cette donnée économique doit entrer en ligne de compte dans la fixation, d'un juste salaire, mais jamais seule. Autrement, le travailleur serait livré à l'exploitation la plus honteuse qui a sévi dans le monde les siècles passés.

Qui va fixer, en effet, le coût de la matière première, les frais d'administration de l'usine, les légitimes bénéfices du patron, la dépréciation des machines? Le patron et le patron tout seul. A son gré, il peut mouiller les stocks, déprécier les valeurs ou les majorer. C'est livrer l'employé à l'usure vorace, aux appétits insatiables "de maîtres inhumains", justement marqués au fer rouge par Léon XIII.

Et puis, le travail d'être humain que pose l'ouvrier en offrant l'activité de ses deux bras à un patron. Dès lors, la donnée morale doit entrer en ligne de compte pour régler le salaire juste du travailleur, qui ne devra pas être "ce juste salaire avec lequel on meurt de faim".

L'employé travaille pour vivre. Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front; cette malédiction de Dieu pèse plus lourdement sur le salarié que sur tout autre homme. Il a donc le droit de vivre de son travail. Si, par hasard, le produit de son activité ne lui apportait pas suffisamment pour vivre, son salaire ne serait pas le juste salaire. Je dis vivre: pour un être humain, ce n'est pas seulement avoir du pain sur la table, mais s'habiller convenablement, se loger salubrement, se donner de temps en temps d'honnêtes récréations, prévoir la vieillesse et les maladies. Pour le salarié qui ne peut vivre que de son salaire, salaire pour lui, disent les économistes, doit être égal de subsistance. Il n'est pas permis d'ignorer cette loi naturelle quand il s'agit de payer le travail humain.

Mais ce n'est pas tout. L'ouvrier, comme le patron, a un foyer, une femme, des enfants. C'est un droit que personne ne peut lui contester. Il doit vivre et faire vivre sa famille. Qui osera dire qu'on doit totalement ignorer ce facteur important dans le contrat de travail? Autrement, c'est forcer l'ouvrier à rester célibataire, à fonder un foyer volontairement stérile ou à limiter le nombre de ses enfants. Doctrine immorale au plus haut point, qui ruine le bonheur des foyers, sans compter qu'elle prive la patrie et la société d'honnêtes citoyens.

On aura beau dire que le contrat entre l'employeur et l'employé est une affaire personnelle et non familiale, on ne peut séparer l'individu de son foyer. La famille est une institution naturelle sans laquelle il n'y a plus de vie sur terre, plus de capital, plus de travail, plus de société.

"Le travailleur est homme, a écrit un économiste contemporain; il a droit comme le commun des hommes d'avoir un foyer, de vivre en famille. Père de famille, il a le devoir de pourvoir aux besoins des siens, de leur assurer la nourriture, le vêtement, un logement convenable, une éducation en rapport avec leur condition et qui les mette en état de gagner honnêtement leur vie. Salarié, il lui faut nécessairement trouver dans son salaire de quoi remplir ses obligations de père de famille."

D'ailleurs, comment dénier à l'ouvrier ce salaire familial alors que dans toutes les autres professions il entre en ligne de compte dans la fixation des salaires?

Le notaire qui signe un contrat, le médecin qui rédige une ordonnance, l'avocat qui lance un protêt, ont bien soin de

**L'ouvrier et la lutte pour l'amélioration de son sort**

**Les membres actifs**

Le premier groupe est formé d'hommes animés d'une ambition insatiable d'aider leurs camarades, de les protéger et de promouvoir leur bien-être; ils consacrent leur temps, leur énergie et leur argent à la cause à laquelle ils ont voué leur cœur et leur âme. Ils pensent et ils préparent la voie pour leur union, suggèrent continuellement des mesures nouvelles, étudient les nouvelles propositions, allant au fond des faits, aplanissant les difficultés, disséquant les problèmes, dans le seul but d'améliorer le sort du travailleur, n'attendant aucune récompense, portant allégrement leur fardeau, stimulant les trainards et fortifiant le courage des autres.

**Membres inactifs**

Le deuxième groupe, celui qui est organisé mais inactif, n'a vu qu'une lueur de l'aurore, mais n'a pas encore une bonne vision de la lumière du jour nouveau. Ils ont signé une carte d'application et ils paient leurs honoraires. On ne peut s'attendre à mieux de quelques-uns d'entre eux. Le travail de la journée leur laisse juste assez de force pour se rendre à leur logis et il ne leur reste pas assez de force pour se mêler à des activités extérieures. Ils sentent bien qu'ils devraient faire quelque chose de plus pour leur union ou leur local; ils reconnaissent qu'il est injuste de laisser toute la besogne sur les épaules de quelques camarades de bonne volonté, qui sont peut-être aussi fatigués le soir, mais qui trouvent une source d'énergie nouvelle dans leur dévouement pour la cause. Ils ne sont pas indifférents, mais il leur manque cette étincelle qui les intéresserait à leurs camarades et les rendrait actifs.

**Les non-organisés**

Enfin reste le troisième groupe, les inorganisés, cette grande masse désolante de travailleurs, qui n'entrevoient rien autre cho-

lorsqu'on trouve exorbitants leurs tarifs: je ne suis pas seul sur terre, il me faut tenir une position dans la société et élever convenablement mes enfants.

L'industriel lui-même déduit de son profit brut ce que lui coûtent son train de vie, l'entretien de son foyer, l'éducation de ses enfants.

L'Etat a reconnu formellement le droit de l'ouvrier à un salaire familial, lorsqu'il exempté de la taxe du revenu la somme correspondante au soutien de sa famille.

Patrons chrétiens, employeurs de toutes sortes, entendez-moi bien! Il ne s'agit pas de soulever les classes contre les classes. Je ne suis pas communiste, encore moins bolcheviste. Je suis prêtre de Jésus-Christ, l'ami des pauvres et des faibles. Je ne puis pas souffrir de la misérable condition des ouvriers partout où elle existe. La société actuelle, après vingt siècles de civilisation et de progrès étonnants, n'a pas trouvé le moyen de mettre de l'aisance dans tous les foyers et d'arracher au cœur de l'ouvrier l'angoisse du lendemain. C'est une anomalie! Vous connaissez comme moi, sans doute, bien des industriels, bien des hommes d'affaires, bien des professionnels qui sont devenus riches et même millionnaires. Connaissez-vous bien des ouvriers qui soient devenus simplement propriétaires, ou assez à l'aise pour laisser à leurs enfants une honnête subsistance? La raison de cet état de choses n'est pas toujours et uniquement dans l'imprévoyance de l'employé ou dans ses extravagances. Elle est dans le régime économique qui nous régit. C'est à vous de l'amender, si vous ne voulez pas qu'il le soit violemment, en marge de l'Eglise, sans ménagement et sans charité. Je vous laise à méditer ces quatre vers de la

chanson de Botrel:  
*Vous dormirez en paix, ô riches,  
Vous et vos capitaux,  
Quand tous les gueux auront des  
[miches  
Où planter leurs couteaux.*

Ces données générales posées, il reste maintenant à traiter de cas particuliers. Ce salaire juste dont j'ai parlé, capable de faire vivre l'ouvrier, de lui assurer à lui et à sa famille une honnête aisance, tous les patrons peuvent-ils le payer? Je réponds oui, pour la plupart des patrons. Ajoutons qu'il peut se trouver quelques exceptions. Les industries qui commencent sont quelquefois à la gêne. Les ouvriers syndiqués, guidés par de sages directives, comprendront la situation de tels patrons. D'autres industries ont à faire face à une honteuse concurrence. Ici, le syndicat leur rendra le grand service de négocier des contrats collectifs similaires, et d'empêcher la ruine de leurs affaires. Que tous les patrons se mettent résolument à la tâche et, en rognant plutôt sur leurs dividendes, qu'ils relèvent dans ces cas, graduellement, le salaire des ouvriers. "Mais que chacun, dit Léon XIII, se mette à la tâche qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède on ne rende incurable un mal déjà si grave."

— Ce salaire juste, me dirait-on, l'exigez-vous pour l'ouvrier malade, infirme, paresseux ou que l'employeur fait travailler sans en avoir un réel besoin? Il s'agit ici, évidemment, de cas qui relèvent plutôt de la charité. Les syndicats, qui ne sont pas révisés par des écervelés ou des gens sans cœur, loueront les patrons qui pratiquent ainsi la meilleure forme d'assistance aux malheureux. Ils traiteront avec une extrême modération ces délicates questions.

(Suite à la page 8)

**Ouvriers de Saint-Jérôme  
Encouragez nos Annonceurs**

**Pharmacie OSCAR LANDRY**

Rue St-Georges, voisin du MARCHE  
La pharmacie la mieux assortie du district  
SERVICE DE 2 MESSAGERS  
Wilfrid PRUD'HOMME, pharmacien-gérant Téléphones: 558-559

245, rue St-Georges

**CONRAD GAREAU**

Vendeur de peinture "NARVO" — Bains, éviers, toilette, etc.  
Machines à coudre — neuves et usagées.

Tél. 333

St-Jérôme

**TAXI-RESTAURANT**

PASSAGERS ASSURES.  
QUICK LUNCH

462, rue St-Georges

Tél. 490

**MARCHE DUFOUR**

EPICIER-BOUCHER  
FRUITS — LEGUMES

Tél. 289

175 Scott

**Buanderie ED. BOIVIN**

TEINTURIER-NETTOYEUR  
Tout ouvrage garanti Service de 12 heures

Tél. 595

105, rue St-Georges, St-Jérôme

**A. BELAIR**

BARBIER  
Agence des "PRODUITS PETROL RENOVATEUR ENRG."

R. Côté  
121, rue St-Georges

Tél. 777

J. Dorion jr.  
178, rue Parent

**R. COTE & J. DORION jr.**

Représentants de la Maison Rawleighs  
PRODUITS DE HAUTE QUALITE — SERVICE A DOMICILE

Tél. 66W.

92, rue St-Georges

**Garage JOS. GAUTHIER**

Agent de  
PACKARD — NASH — CAMIONS "INTERNATIONAL"

Tél. CR. 1398

1134, rue St-Viateur, Montréal

**S. MAROTTA**

ENTREPRENEUR GENERAL CONSTRUCTEUR

**JEAN-PAUL BEAULIEU**

MAGASIN DE LAINAGE — WOOLLEN STORE  
Gros et détail — Wholesale & Retail  
346, rue Labelle St-Jérôme, P.Q.  
(Porte voisine de la Commission des Liqueurs)

## L'Agora du dimanche

(Suite de la page 3)

syndicalisme neutre ne dépendrait pas de la morale. Je ne suis pas catholique, mais je peux aussi bien que vous chercher le bien commun. En deuxième lieu vous vous handicapez ici en méprisant l'appui de ceux qui, tout en n'étant pas catholiques, pourraient vous aider auprès des gouvernements. Je vous proposerais une entente qui permettrait à l'ouvrier protestant honnête d'agir en bon camarade. En troisième lieu, si la main-d'œuvre unie doit appuyer le sentiment national, comme vous dites, vous risquez beaucoup en insistant sur un effort divisé. Finalement, d'un côté vous arriverez à handicaper les ouvriers catholiques d'en dehors du Québec en leur fermant les portes des organisations importantes, de l'autre côté vous n'aurez jamais le centralisation partielle que vous demandez sans l'appui des travailleurs protestants des autres provinces.

## M. Charpentier:

Je vous remercie de vos très intéressantes remarques, M. le colonel Bovey. Je regrette de ne pouvoir y répondre convenablement avec le peu de temps laissé à ma disposition ce soir.

Je conviens que, dans le syndicalisme neutre, il se trouve beaucoup de protestants sincères qui personnellement désirent travailler au bien commun de la société; mais telle n'est pas, habituellement, l'attitude de leurs syndicats pris comme corps. Croire que nous méprisons l'appui des syndicats neutres auprès des gouvernements est une erreur; car je pourrais citer maintes preuves de cartels que nous avons eus avec les syndicats non catholiques; nous en avons actuellement un, dans l'industrie textile, avec les ouvriers protestants de cette industrie dans l'Ontario. Vous avez là la preuve, colonel, que nos syndicats catholiques nationaux savent gagner l'appui des travailleurs protestants des autres provinces. De plus ces derniers apprennent à mieux nous connaître et se rendent compte que si nous restons fidèles à nos principes sociaux catholiques, nous ne manquons pas de sens pratique ni de sens commun.

Enfin, la C.T.C.C. s'efforce de susciter en Canada le développement d'un mouvement syndical chrétien parmi tous les ouvriers de foi protestante. Son rayonnement au pays commence à influencer fortement en ce sens.

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada n'a pas encore officiellement réclamé la modification de l'Art. 91 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Toutefois l'opinion générale de ses membres paraît favorable à ce moyen pour effectuer les mesures ouvrières nationales demandées, s'il n'est pas possible de les réaliser par d'autres moyens.

## M. Gouin:

"Cette question d'amendement à la constitution est en vérité bien grave. Dans sa causerie, notre excellent ami, Me Antonio Perrault, nous a bien fait voir la complexité de ce problème. Je suis convaincu, pour ma part, qu'il faudra en arriver à amender la constitution; mais je crois, comme vous qu'il faudra, auparavant, épuiser tous les autres moyens.

## L'assurance-chômage tripartite

## M. Charpentier:

Toutefois, M. Gouin, la C.T.C.C. ne s'opposerait pas à ce que le gouvernement fédéral pût modifier dès cet hiver la constitution du pays, pour qu'il organisât, sans plus de retard, l'assurance-chômage tripartite en notre pays.

## M. Perrault:

"La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada me paraît ne songer qu'aux intérêts immédiats de ses membres, sans égard à des questions qui les dépassent et intéressent la population entière du Canada.

"Les tribunaux ont récemment reconnu les droits des provinces dans le domaine de la législation sociale. Si, au désir de vos travailleurs, l'Acte de 1867 est modifié dans le sens que vous dites, si le parlement fédéral obtient le droit de légiférer relativement à l'assurance-chômage, il y a danger que d'autres concessions ne soient demandées sur d'autres points relevant également de la législation sociale. Ce sont maints aspects de la vie familiale et sociale des provinces qui pourraient se trouver modifiés. Vos ouvriers seraient les premiers à en souffrir.

"La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada devrait étudier l'ensemble de cette question, avant que de prendre une décision hâtive concernant cette assurance-chômage."

## M. Charpentier:

Me Perrault, de même que toute association quelconque, Barreau, Collège des Médecins, etc., la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a le droit, de songer d'abord aux intérêts immédiats de ses membres et de toute la classe ouvrière qu'elle a mission de servir.

Sur l'assurance-chômage, la C.T.C.C. se retranche derrière le rapport de la Commission Montpelit qui soumet que "la prudence élémentaire conseille de donner un caractère fédéral à l'assurance-chômage" et "qu'il est urgent d'étendre les charges sociales sur l'ensemble d'un pays". Dans le même rapport on lit encore "qu'il ne faut pas oublier que les charges sociales doivent être incorporées dans le prix de revient de la production"; et enfin ceci: que dans "les provinces ne jouissant pas du privilège de la protection tarifaire les industriels établis dans les limites de celle-ci ou de celle-là doivent nécessairement viser à la permutation des charges sociales, s'ils ne veulent pas se faire les uns aux autres une concurrence intenable, et, en l'occurrence, déloyale".

Si l'assurance-chômage peut être établie par voie de coopération entre les provinces et le gouvernement fédéral, j'avoue que nous préférons franchement cette solution.

Mais la C.T.C.C. ne croit pas qu'il faille temporiser indéfiniment avant de faire progresser la législation sociale.

Enfin sur cette question d'assurance-chômage, comme sur d'autres grandes questions sociales, de solution délicate pour notre province, je dois vous dire, Me Perrault, que la C.T.C.C. étudiera et adoptera bientôt un plan d'ensemble mûri propre à guider son orientation future.

ment admis. En elle-même, elle est un arrêt concerté du travail en vue de repousser un traitement injuste ou d'obtenir un avantage équitable. Si le but est licite, si les moyens restent corrects, si toute autre voie est fermée, si les résultats espérés compensent, et au delà, les inconvénients certains, la grève reçoit de la morale un laissez-passer".

La grève, autorisée par la loi depuis 1864, a connu une carrière déjà longue et mouvementée. "Reste à savoir, note le P. du Passage, comment les syndicats révolutionnaires qui l'invoquaient ces jours-ci la conçoivent et veulent la pratiquer". Remontant dans le passé, le rédacteur des *Etudes* montre l'illusion — si vraiment il y avait illusion — du syndicalisme révolutionnaire prétendant éliminer la politique de ses revendications. "La grève fait partie de la stratégie dont "la lutte finale" marquera le dernier épisode, la victoire sur la société actuelle. Et, dans la mesure où elle est pénétrée de ces intentions ultimes, elle en reçoit une teinte ou un caractère politique".

Depuis que Marx a prévalu sur Proudhon chez le syndicalisme révolutionnaire, ce caractère politique s'est accentué. Et le P. du Passage montre que la grève générale du 30 novembre avait bien les caractères d'une grève révolutionnaire. "Le gouvernement a donc agi sagement, écrit-il, en ne tolérant pas, sous les apparences bénignes d'une grève générale qui se promettait calme, une véritable usurpation du pouvoir. Et maintenant à leurs postes les titulaires des services publics, en assurant dans les entreprises privées, la liberté du travail, il a lui-même simplement, honnêtement, fait son propre métier."

"La grève générale, même soi-disant platonique, conclut le P. du Passage, est un exercice de révolution. La Confédération française des Travailleurs chrétiens le sait et l'a dit avec un méritoire courage au milieu d'une effervescence trop commune. Elle critique les décrets-lois, elle n'en prend point occasion ou prétexte pour bouleverser la cité. Elle a été, en l'occurrence, le porte-parole du syndicalisme authentique."

J. B.

## VIENT DE PARAÎTRE

## Nos communautés: Pourquoi si grandes, si nombreuses et si belles?

C'est le dernier tract paru dans la collection de l'Action Sociale Catholique. Il a pour auteur M. le notaire Oscar Hamel.

S. Em. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, a bien voulu le revêtir de son *Imprimatur*.

Par des arguments de bon sens et des chiffres officiels, il répond — le titre l'indique — aux objections les plus répandues par les agents occultes de l'anticléricalisme et du communisme, sur le nombre, la grandeur et le "luxe" de nos maisons religieuses.

Courts articles, style simple et condensé, caractères plus gros, prix très modique, tout a été préparé en vue d'une facile distribution dans les milieux populaires, les paroisses, les oeuvres et les maisons d'éducation.

De 32 pages et du format commun des tracts, l'édition populaire se vend aux prix de propagande suivants:

- 5 sous l'unité;
- 50 sous la douzaine;
- \$2.50 le cent;
- \$11.25 les 500;
- \$20.00 le mille.

Un véritable succès de librairie: 4,000 exemplaires écoulés dans un mois.

Adresser toute commande à L'Action Sociale Catholique, 3, boulevard Charest, Québec.

## Encouragez nos annonceurs

Tout laine ou falsifiée, une étoffe est une étoffe... POUTRANT, si l'on compare, l'authentique est moins chère. Ainsi du LAIT... A prix égal, la qualité JOUBERT l'emporte haut la main.

Abaisser le taux de la mortalité infantile à Montréal, voilà notre ambition.

**J. Joubert**  
LIMITÉE

FR. 3121

## PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS MONTREAL  
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

Clairval 7902

Service courtois et diligent

## AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —  
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE  
(Angle William-David)

MAISONNEUVE  
MONTREAL

CERCLE LEON XIII.

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

## HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

**ACME**  
TRADE MARK

## GANTERIE

Gilets de cuir Tricots  
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,  
etc., etc.

**Acme Glove Works Limitd**

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

## Commentaires sur la grève générale

La journée du 30 novembre, qui s'annonçait pleine de menaces, s'est achevée sans que l'ordre ait été gravement troublé. Dans l'ensemble, l'autorité a eu le dessus et n'a pas dû utiliser sa force. En s'opposant à la grève générale, le pouvoir ne sortait-il pas de la légalité? Certains l'ont prétendu en affirmant que la grève loin d'être "révolutionnaire" n'était même pas "politique". Pour dissiper les équivoques et

répondre aux sophismes largement répandus dans le public, le P. du Passage, dans les *Etudes* (1), rappelle quelques principes et apporte d'utiles précisions.

"La grève, comme le lock-out, écrit le P. du Passage, est un procédé plus ou moins provisoire-

(1) *Etudes*, 15, rue Monsieur, Paris (VIIe) — No du 5 janvier 1939.

La possession d'un Compte d'Epargne donne à celui qui l'a ouvert et qui l'augmente régulièrement l'assurance et la confiance en soi qui conduisent au succès.

L'économie est une force nécessaire à qui veut réussir.

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

**Chronique syndicale**

**Le Syndicat des Employés de la Cité de Montréal**

(Suite de la 1ère page)

tement de salaires. Voici les détails pour toutes les catégories de travailleurs:

**MEMOIRE**

— 1 —

Les employés de la voirie, par une résolution du Conseil de ville adoptée le 18 juillet 1938, furent nommés permanents à raison de \$18.00 par semaine de 44 heures.

Vu l'augmentation du coût de la vie, le Syndicat des Employés de la Cité de Montréal vous demande respectueusement un salaire de \$21.00 par semaine ou \$1,092.00 par année pour ces employés.

— 2 —

Les cantonniers, étant permanents, sont privés de voitures pour faire leur travail.

Nous demandons donc que les charretiers (simple: un cheval) qui disposent de la voirie soient nommés permanents au salaire de \$4.50 par jour, \$27.00 par semaine, \$1,404.00 par année. Quant aux voitures à deux chevaux, \$0.90 de l'heure ou \$7.20 par jour.

— 3 —

Le Syndicat des Employés de la Cité de Montréal désire que les ouvriers employés à la confection des rues, réparation, coupe, asphalte, etc., soient comme leurs confrères de la voirie nommés permanents au salaire de \$21.00 par semaine ou \$1,092.00 par année.

— 4 —

**INCINERATION:**

a) Journaliers: \$24.00 par semaine à raison de \$0.50 de l'heure, soit \$1,248.00 par an. Pour les intempéries de la saison, nous voudrions que des habits imperméables (caoutchouc) leur soient fournis et qu'on leur fabrique des armoires pour la sécurité de leurs effets (linge, manger, etc...). Que 15 jours de vacances par année leur soient accordés aussi.

b) Palfreniers: (employés de l'écurie). Nous tenons à vous faire remarquer que ces hommes travaillent 7 jours par semaine. Nous vous demandons qu'ils soient payés \$27.00 par semaine, \$1,040.00 par an et que des vacances de 15 jours par année leur soient accordées.

— 5 —

**INCINERATEUR:**

Les employés de ce département portent à votre connaissance les demandes suivantes:

"Attendu qu'en 1934 les autorités de la ville firent une baisse des salaires dans ce département, ces employés désireraient que leurs salaires soient rajustés avec permanence et 15 jours de vacances.

Chauffeurs "crank-man", mécaniciens, chefs d'équipe: \$30.00 par semaine ou \$1,560.00 par année.

Journaliers de l'Incinérateur: \$0.50 de l'heure, \$24.00 par semaine, \$1,248.00 par année."

— 6 —

**CHANTIERS MUNICIPAUX:**

Nous vous demandons pour ces employés la liste suivante:

a) Contremaîtres	\$1,860.00 par an avec permanence.
b) Hommes de métier	1,500.00 " " " "
c) Aides de métier	1,140.00 " " " "
d) Journaliers	1,040.00 " " " "

**TAIT-FAVREAU** LIMITEE

L. FAVREAU, O.O.D., Président.

LE SPECIALISTE

*L'Optométriste*

**LORENZO FAVREAU**

et ses assistants  
Pierre Crevier, Ba. O. et Lucien Hébert, Ba.-O.  
OPTOMETRISTES-OPTICIENS LICENCIÉS  
"Bacheliers en Optométrie"

Bureau du Centre:  
265, rue Ste-Catherine E.  
Tél. LA. 6703

**EXAMEN de la VUE**  
Lunettes, Lorgnons, VERRES CORRECTEURS

Bureau du Nord:  
6890, rue Saint-Hubert  
Tél. CA. 9344

**TOUJOURS le même bon vieux**

**MAIS!**

dans un NOUVEAU FLACON PLAT

90c

10 oz.

26 oz. \$2.00

40 oz. \$2.80

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED  
Montréal et Berthierville  
Distillé et embouteillé au Canada par

**ENTRETIEN DES BATISSES:**

Nous demandons que la permanence soit établie dans ce département, et les salaires suivants:

- \$1,500.00 pour les compagnons par an;
- 1,140.00 pour les aides par an.

En établissant la permanence dans ce département, ceci éviterait à la ville de payer du temps supplémentaire comme cela se pratique actuellement.

— 8 —

**CHAUFFEURS DE CAMIONS:**

Comme ces employés ont la conduite de camions d'une grande valeur et d'une grande responsabilité nous vous demandons que leur état de service pour la cité soit respecté.

Nous vous demandons également la permanence avec salaire de \$27.00 par semaine et que la séniorité soit respectée.

— 9 —

**CHAUFFEURS D'ARROSOIR (tonne):**

Le Syndicat veut vous informer que ces employés font partie du département de la voirie. La permanence étant établie dans la voirie, nous vous demandons de bien vouloir leur accorder un salaire de \$27.00 par semaine \$1,404.00 par année, plus la confirmation de la permanence déjà reconnue.

— 10 —

**AQUEDUCS:**

La permanence est demandée pour les employés de ce département et les salaires suivants:

a) Chef d'équipe	par an \$1,400.00
b) Plombiers	1,350.00
c) Assistant-chef électricien	2,040.00
d) Opérateur électricien	1,660.00
e) Chef opérateur des filtres	1,800.00

(Suite à la page 8)

**L'industrie de la chaussure au Canada**

En marge du vingtième Congrès annuel de l'Association des Manufacturiers de chaussures

A Québec, au Château Frontenac s'est tenu dans les premiers jours de février, le congrès annuel des manufacturiers de chaussures du Canada, sous la présidence de M. W.-H. Brimblecombe de Toronto. Plus de 200 délégués venant de toutes les provinces du Dominion, et des Etats-Unis, assistèrent à ce congrès.

A l'ouverture du Congrès, le président de l'Association fit une longue revue de l'année, ajoutant cette remarque qui la caractérise, à savoir que les résultats ont été décevants pour les manufacturiers, que le nombre de paires de chaussures manufacturées au Canada, en 1938, fut d'environ 10 p. c. plus bas que celui de 1937, et dans quelques lignes de marchandises, les prix ont aussi été plus bas. Poursuivant son rapport de l'année, il affirme "que les réductions successives des droits de douane sur la chaussure ont été plus substantielles que celles affectant le matériel et les fournitures que nous devons importer, et il en est résulté une situation difficile pour l'industrie canadienne".

Le syndicat de la chaussure de Montréal Incorporé avait touché du doigt cette anomalie de réduction sur la chaussure étrangère, bien avant l'association des manufacturiers. Dans un mémoire récent présenté par la Confédération des Travailleurs catholiques devant le cabinet des ministres à Ottawa, le syndicat de la chaussure avait demandé au gouvernement fédéral non seulement d'augmenter les droits de douane sur les chaussures étrangères, mais encore d'en empêcher l'entrée pour le plus grand bien des milliers de chômeurs de l'industrie de la chaussure.

Notre industrie, poursuit M. Brimblecombe, rencontre des

**L'industrie de la chaussure**

difficultés dont je crois, les autorités et le public ne se rendent pas compte." Ignore-t-il ce que le syndicat de la chaussure a fait pour assurer le progrès et le fonctionnement de cette industrie si importante? Tout semble le prouver, si on pèse les affirmations du président de l'Association des manufacturiers de la chaussure.

Il y a un fait certain, c'est que les ouvriers de la chaussure ont été les premiers à s'apercevoir de la situation difficile créée par la réduction des tarifs douaniers sur les chaussures étrangères. Les chômeurs dans les différents métiers de la chaussure ont été plus nombreux en 1938 que par les années passées. Plusieurs manufacturiers ont été obligés de fermer les portes de leurs manufactures, faute de trouver de la protection par les tarifs douaniers nécessaires pour assurer la marche de leur industrie.

Espérons que les résolutions du syndicat de la chaussure de Montréal présentées par la C.T.C.C. au cabinet des ministres à Ottawa, supportées par celles de l'Association des manufacturiers aideront à solutionner définitivement les difficultés que traverse l'industrie de la chaussure. Ce sera pour le plus grand bien des milliers d'ouvriers de cette industrie canadienne.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

1846 DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL 1938

Quatre-vingt-douzième

Rapport Annuel

MONTRÉAL, LE 13 FÉVRIER, 1939.

**AUX ACTIONNAIRES.**

Messieurs,

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le quatre-vingt-douzième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre, 1938.

Les profits nets de l'année ont été de \$300,482.10, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits de l'année dernière, soit \$294,388.86, ce qui forme un ensemble de \$684,870.96. Outre les distributions trimestrielles d'usage à ses actionnaires, la Banque a versé sur cette somme \$3,700.00 à diverses œuvres charitables et philanthropiques — indépendamment de la somme de \$10,150.00, intérêt sur le fonds des pauvres distribué comme d'habitude — et a transporté \$250,000.00 au fonds de Réserve — élevant celui-ci à \$3,000,000.00 — laissant un solde au crédit des profits non divisés de \$146,170.96.

C'est avec de profonds regrets que vos administrateurs ont à enregistrer la mort, durant l'année, de deux de leurs collègues, celle du Lt.-Colonel Herbert Molson, C.M.G., M.C., administrateur depuis 15 années, qui est décédé le 16 novembre dernier. Nous sommes certains que vous partagez notre vif regret de la perte de ces deux zélés collaborateurs.

Pour remplir ces vacances, nous avons appelé à votre Conseil d'Administration, MM. Walter Molson et George Frederick Benson.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

Le président,  
R. DANDURAND.

**BILAN GÉNÉRAL**

AU 31 DÉCEMBRE, 1938.

**PASSIF**

<b>Au Public:</b>	
Dépôts portant intérêt	\$64,487,956.63
Dépôts ne portant pas intérêt	1,924,399.89
Fonds de charité	180,000.00
Comptes divers	1,252,643.87
	\$67,844,910.39
<b>Aux Actionnaires:</b>	
Capital (souscrit \$2,000,000.00), versé	\$ 2,000,000.00
Fonds de Réserve	3,000,000.00
Solde des Profits, reporté	146,170.96
	5,146,170.96
	\$72,991,081.35

**ACTIF**

Espèces en caisse et dans les banques	\$ 8,607,814.78
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux	26,849,321.30
Obligations de municipalités canadiennes	17,161,397.70
Obligations de municipalités scolaires canadiennes	40,812.62
Obligations de corporations canadiennes d'utilités publiques	4,724,041.94
Valeurs diverses	200,000.00
Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en nantissement	4,207,205.55
Fonds des Pauvres, placé sur obligations du Gouvernement Fédéral et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouvernement Fédéral	180,000.00
	\$71,970,508.89
Immubles de la Banque (bureau principal et succursales)	\$ 1,000,000.00
Autres titres	20,487.46
	1,020,487.46
	\$72,991,081.35

Pour le conseil d'administration,  
Le président:  
R. DANDURAND

Le directeur-général:  
T. TAGGART SMYTH

1909 YORK PRESS  
FRENCH CANADIAN

H. MONTY, PRESIDENT

L. P. GAGNON, VICE-PRESIDENT

Mrs. P. MONTY, SECRETARY

Mr. J. A. BOIVIN, DIRECTOR

S. P. & MARIN, DIRECTOR

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de  
La Compagnie Générale de Pompes Funèbres, Limitée

5 LAPOINTE, 400 RUE ADAM, MONTREAL 110 — AMHERST 200

G. N. MONTY

## Chronique syndicale

Le Syndicat des Employés de la Cité de Montréal

(Suite de la page 7)

f) Contrôleur des filtres	1,740.00
g) Opérateur de filtres	1,560.00
h) Employé préposé à l'entretien des filtres	1,560.00
i) Contremaître de la bâtisse et du terrain	1,620.00
j) Surveillants des pompes	1,440.00
k) Techniciens	1,560.00
l) Travailleurs en ciment	1,380.00
m) Journaliers	1,248.00
n) Gardien de nuit	1,000.00
o) Hommes de patrouille	1,310.00

Pour les intempéries de la saison, nous désirons que des habits imperméables (caoutchouc) leur soient fournis.

— 11 —

## EGOUTS.

Sur demande de ce département, la séparation du département de l'Aqueduc et celui des Egouts est exigée dans l'intérêt de la cité. Il arrive très souvent qu'il se produit une fuite d'eau ou un écroulement et que ces travaux qui sont du domaine des aqueducs sont faits par celui des égouts.

Nous vous demandons également que les salaires soient répartis comme suit:

Chef d'équipe	par année	\$1,404.00
2ème homme		1,300.00
Surveillance du trou d'homme		1,248.00
Charretiers des égouts		1,500.00

Respectueusement soumis,

LE SYNDICAT DES EMPLOYES DE LA CITE DE MONTREAL

Par: Adélarde COURCELLES, président.

AC/JB

## Ce que veulent nos ouvriers

(Suite de la page 5)

— A ce régime du salaire suffisant pour faire vivre l'ouvrier et sa famille, en Canada français surtout, où des familles de douze et quatorze enfants se rencontrent partout, les industriels n'ont plus qu'à fermer boutique! On comprendra comme moi qu'il s'agit ici d'un salaire suffisant pour répondre aux exigences légitimes d'une famille moyenne. Personne n'osera nous accuser de vouloir faire payer par l'industriel les extravagances de l'ivrogne ou du gaspilleur, pas plus, je l'espère, que de vouloir prendre comme base, pour fixer le juste salaire, la famille de quatorze enfants. Ce serait ridicule. Je le répète, en soulignant: le juste salaire doit répondre aux exigences d'une famille moyenne!

Quant aux familles ouvrières de huit, dix, douze ou quatorze enfants, leur cas relève des allocations familiales, dont le R. P. Lebel, S.J., s'est fait l'apôtre dans notre province.

Je conclus. Patrons et industriels, il est temps plus que jamais d'ouvrir les yeux. Le travail doit nourrir le travailleur, lui et sa famille. A vous de prendre les devants dans toute réforme nécessaire pour atteindre cet effet, si elle n'est pas atteinte. Si vous hésitez encore, en face de tant d'autorités qui vous le disent avec éloquence, je vous en apporte une dernière tirée de vos rangs. C'est le multimillionnaire et industriel Rockefeller qui écrit: "De nos jours la poursuite de buts égoïstes aux dépens de la communauté, ne peut ni ne doit être tolérée plus longtemps. Les hommes se rendent de plus en plus compte que la vie a une valeur infiniment supérieure aux richesses matérielles, et que la santé, la prospérité et le bonheur de l'individu, si humble que puisse être sa condition, ne peuvent plus être sacrifiés à l'ambition égoïste des riches et des puissants. Les générations futures vénéreront les hommes qui auront su apprécier la valeur de l'existence plus que les gâtés matériels et qui, inspirés par l'esprit de coopération auront saisi l'occasion qui leur est offerte aujourd'hui de prendre la tête du mouvement. Je crois que tout être humain a droit au travail, à un salaire équitable, à un foyer convenable; qu'il doit, après son labeur, avoir aussi la possibilité de se distraire, d'étudier, de prier et d'aimer; et qu'il incombe aux chefs d'industrie de veiller à ce qu'aucun de ces biens ne lui fasse défaut".

## Aux cordonniers de Montréal

Grande assemblée de propagande pour les cordonniers de Montréal, à l'Ecole Salaberry, coin Beaudry et Robin, mercredi, 1er mars 1939. Qu'on se le dise.

## Manuel des métiers du bâtiment

La Fédération nationale catholique du Bâtiment sera bientôt en mesure de procurer à tous les ouvriers de la construction qui le désirent un manuel des métiers publié sous la direction de M. Gabriel Rousseau, directeur des écoles d'arts et de métiers de la province de Québec. Grâce à un octroi généreux du gouvernement, le prix de ce manuel sera à la portée de toutes les bourses. Les secrétaires des syndicats sont priés de se hâter de faire parvenir à la Fédération leur commande, car le nombre d'exemplaires de la première édition sera limité.

## Le Conseil central de Jonquière

## Elections annuelles

Le Conseil central de Jonquière a procédé récemment à ses élections annuelles. Ont été élus officiers du comité exécutif: MM. Louis-Philippe Boily, de Jonquière, président; Philippe Deschênes, de Jonquière, 1er vice-président; Henri Girard, de Kénogami, 2ème vice-président; Albert Côté, d'Arvida, secrétaire-archiviste; P.-J. Martel, de Jonquière, trésorier; Philippe Provencher, de Jonquière, sec-correspondant; Maurice Bergeron, de Jonquière, ass-sec-arch.; Lauréat Ouellet, de Jonquière, ass-sec. financier; Lauréat Dallaire, de Jonquière, commissaire ordonnateur; J. Villeneuve, sergent d'armes; Wellie Tremblay, de Jonquière, organisateur général; M. l'abbé Alfred Bergeron, de Jonquière, aumônier.

## John Lewis ferait obstacle à la paix

M. William Green, président de la Fédération américaine du travail, a déclaré que le Congrès de l'organisation industrielle prétendait avoir beaucoup plus de membres qu'il n'en compte en réalité. Il a ajouté qu'il serait impossible d'établir la paix dans le mouvement ouvrier américain, tant que John H. Lewis, son

plus redoutable adversaire, maintiendrait les conditions qu'il a déjà posées pour mettre fin à la lutte.

M. Green dit que Lewis a demandé pour faire la paix que ses unions aient, dans la Fédération américaine du travail, tous les droits qu'elles réclament actuellement. M. Green déclare que c'était là un ultimatum inacceptable parce que l'accepter ce serait vouloir admettre dans un organisme sain des facteurs de désordres graves.

## AVIS IMPORTANT

Les secrétaires-trésoriers des Syndicats affiliés à la C.T.C.C. sont priés de prendre connaissance de la résolution suivante adoptée au Congrès de Thetford-les-Mines en septembre dernier:

"Que la fin de l'année fiscale de la C.T.C.C. soit fixée au 31 mai; que les syndicats et fédérations aient jusqu'au 15 juillet pour faire parvenir leur taxe per capita de mai pour pouvoir avoir le droit d'être représentés au Congrès".

Adopté.

14 février 1939.

M. A. Bourdon, trésorier de la C.T.C.C.

## ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur

BERTRAND, GARNEAU &amp; PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

Vous vous en  
régalez jusqu'à  
la dernière

goutte!

Bière

BLACK HORSE

LA BIÈRE

LA PLUS POPULAIRE AU CANADA

7F